



LES CONDITIONS DE SUCCÈS

Le parc lieu de vie

REFLÉTER LE MILIEU ET RÉPONDRE À SES BESOINS

Les parcs devraient être considérés d'abord comme des lieux de vie pour les communautés environnantes, ils font à ce titre partie intégrante du « milieu de vie ». Dès leur conception, une multiplicité d'usages et de fonctions peuvent être envisagés, qui varieront selon le type de parc. Chaque parc est unique et complémentaire. Il doit refléter le milieu et répondre à ses besoins.

Mais, quel que soit le type, le parc en tant que lieu de vie devrait aussi répondre aux besoins d'une diversité d'utilisateurs. Il est important de tenir compte des besoins individuels, mais aussi des réalités de la vie familiale, des intérêts communs, des rapports intergénérationnels, ainsi que des échanges interethniques et interculturels.

Le parc comme lieu de vie, c'est aussi une multitude de contextes d'utilisation : on y vient pour se détendre, marcher, courir, jouer, faire du sport, faire des rencontres, prendre l'air, s'amuser, assister à des spectacles, observer la nature, etc.

En définissant la vocation ou la fonctionnalité dominante d'un parc, on ne perdra pas de vue qu'il devrait garder une certaine polyvalence. Il ne faudrait pas qu'un parc soit perçu comme le lieu d'une seule spécialité ou ne s'adresse qu'à un groupe de population.

Le parc public, c'est ainsi davantage qu'une simple infrastructure de loisir. Son caractère de « lieu de vie » ne se limite d'ailleurs pas à son potentiel d'animation par les gens ou groupes de population qui le fréquentent, c'est aussi un lieu de vie en ce qu'il est vivant par lui-même, au sens biologique (flore et faune). En tant qu'environnement naturel, le parc permet d'offrir à ses usagers des expériences saines de contact avec la nature, tout particulièrement aux enfants, toujours avides de découvertes.